Delpech Bordeaux LA PREPARATION MAGISTRALE	Attestation pour molécules à usage restreint	Date de création 16 septembre 2023
		Version 1
		Page 1/1

Vous nous avez prescrit une molécule soumise à restriction d'utilisation* (ANSM décret du 12/04/2012).

Ces molécules ne peuvent être prescrites, fabriquées et délivrées qu'aux seule fins d'une adaptation posologique et/ou galénique dans les indications thérapeutiques prévues par l'AMM, pour un patient souffrant de troubles de la déglutition et/ou de dénutrition.

Nous vous demandons donc de renseigner cette fiche nous garantissant le cadre légal de votre prescription et nous permettant de réaliser cette préparation.

A titre exceptionnel, nous pouvons accepter de réaliser la préparation hors de ce cadre, sous réserve que celle-ci soit prescrite dans une indication documentée (ex : sevrage d'antidépresseurs, naltrexone dans la fibromyalgie…).

Je soussigné, Dr :
Ordonne la préparation magistrale de :
Principe actif + dosage :
……
Confirme que le patient (prénom, Nom) :
……

□ Souffre de dénutrition
□ Souffre de troubles de la déglutition
□ Nécessite le traitement dans l'indication suivante : ……
……

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Date :

Signature :